

# Orientation 05-1: Soutenir le pastoralisme

## Orientation 05-1: Soutenir le pastoralisme

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des systèmes d'élevage valorisant les ressources fourragères spontanées des espaces naturels par un pâturage extensif pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux. Sédentaire ou transhumant, l'élevage à caractère pastoral est une activité économique traditionnelle. Il répond aujourd'hui, dans le contexte du changement climatique, à la nécessité de développer l'autonomie fourragère des exploitations. Il s'exerce sur des parcours de prairies, de landes ou sous couvert forestier (forêts gérées ou non, vergers de châtaigniers...), espaces souvent caractérisés par une grande valeur patrimoniale mais une valeur agronomique réduite, avec une difficulté de mécanisation et un accès difficile.

Dans le Parc national des Cévennes, le pastoralisme est aussi ancien que la présence de l'homme. Il a permis à des générations d'éleveurs d'assurer l'alimentation de leurs troupeaux, tout en entretenant les paysages au premier rang desquels on trouve les paysages ouverts remarquables du territoire.

Cette proportion élevée de surfaces pastorales dans les exploitations est une spécificité de l'agriculture des moyennes montagnes sèches méditerranéennes. Aujourd'hui, la production tend cependant à se concentrer sur les terres les plus productives, au détriment des parcours, qui s'embroussaillent et sont gagnés par la forêt. Par ailleurs, les sécheresses récurrentes pénalisent fortement les possibilités d'autonomie fourragère des exploitations.

Afin de sauvegarder ces paysages remarquables et de faire reconnaître les pratiques qui les ont fait naître et qui les entretiennent, l'UNESCO a inscrit les paysages agro-pastoraux des Causses et des Cévennes sur la Liste du patrimoine mondial, au titre d'un « paysage culturel évolutif et vivant ».

Les partenaires de la charte, qui gèrent ensemble ces paysages prestigieux, ont désormais la responsabilité d'assurer la pérennité des activités d'élevage à caractère pastoral.

- **Mesure 5.1.1. Mieux rémunérer les éleveurs qui utilisent les parcours de pelouses, landes et sous-bois**

*La valorisation des ressources pastorales des parcours représente un enjeu économique important : elle est créatrice d'emplois et accroît la performance économique des exploitations, en permettant de réduire les achats extérieurs et l'endettement.*

*L'entretien des milieux ouverts et la ré-ouverture de certains milieux fermés sont également un enjeu important pour entretenir ces paysages qui contribuent à l'attractivité touristique et au cadre de vie. Il en va de l'intégrité des paysages agro-pastoraux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.*

*L'ouverture des milieux est également essentielle pour maintenir la richesse biologique liée à ces milieux ouverts, richesse reconnue et protégée au niveau international. Elle contribue également à réduire le risque d'incendie et à accroître le débit d'étiage des cours d'eau.*

**Les systèmes d'élevage agro-pastoraux et le pâturage des parcours sont donc soutenus**

# Orientation 05-1: Soutenir le pastoralisme

sur l'ensemble du territoire.

[...]

## Rôle de l'établissement public du Parc national

Partenaire technique et financier

## Principaux autres partenaires à mobiliser

Etat et ses services départementaux et régionaux

Régions, Départements

Chambres d'agriculture, OIER, SUAMME, COPAGE

Organisations professionnelles

[...]

- **Mesure 5.1.4. Accompagner les pratiques et soutenir les aménagements favorables au caractère pastoral de l'élevage**

[...]

Le territoire du Parc national, habité jusqu'en son coeur et marqué par une profonde interpénétration entre nature et activités humaines, fait l'objet d'une recolonisation par le loup. Cet élément de la biodiversité est aussi, dans l'état des systèmes d'exploitation, une menace sur le caractère pastoral de l'élevage, et donc sur la biodiversité des landes et des pelouses, constitutives du caractère du Parc national et du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Compte tenu de l'incompatibilité entre l'installation du loup et les systèmes d'exploitation en place, le maintien du caractère du Parc national requiert des mesures spécifiques dérogatoires (territoire d'expérimentation du plan national d'action sur le loup), afin de ne pas laisser les éleveurs démunis face à une difficulté réelle.

## Rôle de l'établissement public du Parc national

Partenaire technique et financier, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

## Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions,

DRAAF, DDT

Chambres d'agriculture, OIER, SUAMME, COPAGE

Organisations professionnelles

- **Mesure 5.1.5. Consolider la transhumance sur les crêtes**

# Orientation 05-1: Soutenir le pastoralisme

*La transhumance joue un rôle déterminant dans la gestion économique, écologique et paysagère des crêtes, espaces emblématiques du Parc national. Elle s'appuie sur une organisation collective et un usage saisonnier, et a besoin de disposer de grands espaces et d'aménagements adaptés. La viabilité économique des transhumants dépend également des lieux d'hivernage des troupeaux ; situés majoritairement dans les vallées du Parc national mais aussi parfois au-delà dans les plaines du Languedoc, ils sont souvent menacés par des dynamiques d'urbanisation qui consomment des espaces agricoles.*

[...]

La disponibilité et l'extension des espaces de transhumance sont assurées notamment par une politique foncière d'acquisition, par une animation favorisant le regroupement foncier en Associations foncières pastorales et par la mobilisation de terrains sectionnaux. Un plan d'action foncier est établi sur la base d'études des potentialités pastorales.

[...]

La préservation des territoires exploités sur les sites d'hivernage des transhumants est prise en compte par les partenaires de la charte, y compris en dehors du territoire du Parc national.

## **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Acquisition foncière de zones d'estive en coeur. Partenaire technique et financier.

## **Contributions des communes adhérentes**

Acquisitions foncières

Définition du cadre de gestion des biens sectionnaux

## **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions, Départements

DRAAF, DDT

Chambre d'agriculture, OIER, SUAMME, COPAGE

Groupements pastoraux

Organisations professionnelles agricoles

Référence ID de l'article : #3259

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 18:32